

Observatoire national interministériel de sécurité routière

Le 17 novembre 2011

Informations sur la localisation des accidents corporels de la circulation sur 5 années - France-Métropolitaine

Ces informations sont extraites du Fichier national des accidents corporels de la circulation administré par l'ONISR. Pour chaque accident corporel (soit un accident survenu sur une voie ouverte à la circulation publique, et impliquant au moins un véhicule et ayant fait au moins une victime ayant nécessité des soins¹), les saisies d'information sont effectuées par l'unité des forces de l'ordre (police, gendarmerie, etc.) qui est intervenue sur le lieu de l'accident.

Est répertoriée l'intégralité des accidents corporels de la circulation intervenus de 2005 à 2010 inclus en France métropolitaine, avec leur bilan simplifié (plus un indice de gravité – défini plus loin) ainsi que toutes les informations de localisation disponibles dans la base du Fichier National des Accidents Corporels BAAC, telles quelles.

Soit près de 474 000 accidents.

SPECIFICATIONS DU FICHIER DE DONNÉES

Ces données sont au format csv.

Les accidents sont classés par ordre d'indice de gravité, définie plus loin, croissant puis par départements.

Pour chaque accident, est indiqué le nombre de tués, de blessés légers, de blessés hospitalisés et d'indemnes.

Attention : les accidents ne sont pas tous géolocalisés de façon exacte à travers les informations fournies. A minima, la commune de l'accident est connue.

Un accident peut être géolocalisé de plusieurs façons :

- adresse partielle non normalisée (champ adr)
- coordonnées gps
- numéro de la route, PR de rattachement et distance curviligne à ce PR²
- adresse complète et normalisée (champs - type de numéro - numéro - distance en mètres depuis adresse - libelle de la voie - code rivoli)

... / ...

¹ Les définitions exactes, ainsi que tous détails utiles sur la constitution et la gestion du Fichier des accidents figurent en annexe au Bilan annuel de la sécurité routière établi par l'ONISR, également disponible via Etalab ainsi que sur les pages Web de l'ONISR.

² PR = point de référence, substitut du PK (point kilométrique), utilisé pour le bornage routier

Voici la liste complète des champs avec le détail de leur contenu :

Org

Organisme

- 1 - Gendarmerie
- 2 - Préfecture de Police de Paris
- 3 - C.R.S.
- 4 - P.A.F.
- 5 - Sécurité publique

Adr

Adresse sommaire non normalisée (en principe inutile si l'adresse normalisée est correctement renseignée, voir plus loin)

Dep

Code INSEE du département suivi d'un 0 (sauf 02A et 02B)

Com

Code INSEE de la commune.

Gps

1 caractère indiquant la zone :

- M = Métropole
- A = Antilles (Martinique ou Guadeloupe)
- G = Guyane
- R = Réunion
- S = St Pierre et Miquelon
- Y = Mayotte
- P = Polynésie française
- W = Wallis et Futuna
- C = Nouvelle Calédonie
- T = Terres austr. et antarct. Françaises

Lat

Latitude

Long

Longitude

Catr

Catégorie de route :

- 1 - Autoroute
- 2 - Route Nationale
- 3 - Route Départementale
- 4 - Voie Communale
- 5 - Hors réseau public
- 6 - Parc de stationnement ouvert à la circulation publique
- 9 – autre

Voie

Numéro de la route

V1

Indice numérique du numéro de route (exemple : 2 bis, 3 ter etc)

V2

Indice alphanumérique de la route

PR

Numéro du PR de rattachement (numéro de la borne amont)

PR1

Distance en mètres au PR (par rapport à la borne amont)

Ttue

Nombre de personnes tuées dans l'accident

Tbg

Nombre de blessés hospitalisés ("blessés graves") dans l'accident

Tbl

Nombre de blessés légers dans l'accident

Tindm

Nombre de personnes indemnes dans l'accident

Type numero

- 0 – Numéro non renseigné
- 1 – Adresse postale
- 2 - Candélabre (quand on se rattache à un candélabre répertorié dans une base de données urbaine)
- 9 – Autre

Numero

Numéro de l'adresse ou du candélabre. Peut contenir bis, ter...

Distancemetre

Distance au numéro, blancs si non renseigné

Libellevoie

Libellé de la voie

Coderivoli

code rivoli (Cf. cadastre)

Grav

Indice de gravité de l'accident. Calculé selon le coût normalisé des atteintes aux victimes, par application des valeurs tutélaires 2010 (un tué vaut 100, un hospitalisé vaut 10,8, un blessé léger vaut 0,44).
